

# ÉVALUATION D'UNE SITUATION EN LIEN AVEC LA VIOLENCE OU L'INTIMIDATION

ÉVÉNEMENT



## ÉVALUATION SOMMAIRE À FAIRE PAR L'INTERVENANT TÉMOIN OU INTERPELLÉ PAR UNE DÉNONCIATION

1. Interroger les élèves concernés et les témoins pour bien comprendre la situation.
2. Se questionner...
  - Est-ce un geste intentionnel?
  - Est-ce que ce geste engendre des sentiments de détresse, lèse, blesse, s'attaque à l'intégrité ou au bien-être psychologique ou physique, aux droits ou aux biens de l'élève?

Si vous répondez « oui », aux deux questions.



**Acte de violence ou  
Intimidation (répétitif, intentionnel, rapport  
de force, présence de détresse)**

Si vous répondez « non »  
à une des deux questions



**Problème, conflit, chicane...**

Intervention par  
l'intervenant témoin ou  
interpellé selon les  
règles de conduite et la  
démarche d'intervention  
graduée de l'école

1. Compléter la fiche de signalement le plus tôt possible.
2. Remettre le document complété à la direction.
3. En cas d'absence de la direction, informer les parents concernés que la direction fera un suivi auprès d'eux prochainement.



**La direction interviendra  
en lien avec la loi 56**



Rapport au directeur général de  
la commission scolaire